



Résumé du Conseil général de la FMOQ du 30 septembre 2017

Rapport du président Louis Godin

Renouvellement de l'entente générale : Le taux de participation des membres en règle par vote électronique a été de 60% avec 96% des votes pour la proposition et de 4% contre.

Les représentants des associations ont donc pu adopter à l'unanimité la résolution et entériner officiellement l'entente. Dr Godin fut touché de cet appui de masse.

Les objectifs de l'entente sont de s'assurer d'atteindre l'équité de rémunération avec le reste du Canada, de mettre en branle un processus de correction de l'écart entre les omnipraticiens et les spécialistes au Québec et de s'assurer que les sommes récurrentes et non récurrentes soient versées. Lors de l'AGA de notre association en octobre, vous serez invités à nous remettre par écrit 2 suggestions sur l'utilisation des sommes, sous la discrétion de la FMOQ, dans le but de supporter la pratique des médecins dans les services aux patients ou autres priorités à court terme.

Entente sur l'accessibilité : Le taux d'inscription en date du 15 septembre 2017 est de 77,5% (75,6% en avril 2017). Le taux d'assiduité est de 81,6%.

L'inscription sans visite est finalement acceptée au ministère et sera possible d'ici quelques semaines. L'attribution des patients aux médecins volontaires demeure sous la responsabilité des GAMF en respect du profil de la population de chaque territoire. Un médecin dont la clientèle vulnérable respecte la proportion minimale de 33% pourra demander des patients D et E.

La RAMQ informe par lettre chacun des patients du nom du médecin et y joint un formulaire de consentement qui doit être retourné dans les 30 jours.

Ceux qui sont vulnérables doivent être vus dans les 12 mois et les non vulnérables dans les 36 mois. Ils sont réputés inscrits aux fins du calcul du nombre d'inscriptions. La visite de prise en charge pourra être facturée lors d'une visite sur rendez-vous ou en accès adapté.

L'organisation de journées d'inscriptions massives par plusieurs associations régionales demeure intéressante. Cependant, il faut préciser que ces inscriptions sans visite sont une démarche ultime pour vider les GAMF tout en répondant à la demande des patients d'obtenir un rendez-vous avec un médecin lorsque nécessaire.

Dossier médical électronique : Nouvelles modalités pour les médecins n'ayant pas adhéré au programme précédent.

Rapport du directeur des affaires professionnelles, Dr Michel Desrosiers

Développement du mode mixte : L'infolettre 181, nouveaux secteurs admissibles à la rémunération mixte, a été envoyée par la RAMQ la veille du Conseil. L'association n'a pas pu se l'approprier, mais nous y reviendrons dans un autre communiqué.

Le mode mixte entre en application le 1er octobre 2017 pour la santé mentale et le maintien à domicile (incluant les soins palliatifs) en CLSC et dans d'autres secteurs.

Des lettres d'entente accordant des rétroactivités depuis le 1er avril 2015 ont été conclues. Les médecins disposent de 3 mois à la suite de la mise en vigueur du mode dans le secteur en cause pour adhérer au mode mixte et profiter de la rétroactivité selon les mêmes conditions que les secteurs précédents (mise à part l'exclusion des heures rémunérées selon le Régime B des honoraires fixes).

Les médecins peuvent toujours adhérer plus tardivement, sans attendre la date de leur renouvellement, mais ils n'auront pas le bénéfice de la compensation rétroactive.

Comité des assurances et des services : Le renouvellement OMNIMAX s'est fait en juillet pour une période de 18 mois.

Entente avec Ski Mont Tremblant : La Fédération a convenu d'une entente avec Ski Mont Tremblant permettant d'acheter des billets escomptés en ligne. L'offre actuelle prend fin à la fin octobre, bien que de nouvelles périodes de rabais puissent être offertes subséquemment. Les billets sont transférables par crédit sur des billets au plein tarif d'une saison subséquente, mais ils sont non remboursables. Visitez le site web pour plus de détails.

Frais accessoires : À la suite aux modifications législatives, la RAMQ réclame le remboursement de frais accessoires interdits depuis le 10 novembre 2015.

Lorsque les montants en cause sont faibles, elle avise le médecin de son évaluation et s'en remet au médecin de réagir dans les 30 jours avant de procéder. Des reçus détaillés (avec le numéro d'assurance maladie du patient, les différents frais exigés, la situation visée) peuvent vous aider.

La RAMQ n'a pas encore donné sa position sur la possibilité de réclamer des frais pour les billets d'absence.

Rapport de la direction de la planification et de la régionalisation, Dr Serge Dulude

Codes de vulnérabilité : Des modifications ont été apportées aux codes de vulnérabilité. Un guide de gestion est disponible pour aider à la compréhension et afin d'éviter d'agir de façon précipitée, les changements pouvant être faits au moment des visites des patients.

Grand défi Pierre Lavoie : Les grandes marches du GDPL ont lieu le 21 et 22 octobre 2017.

Les candidatures pour le 1000 km en vélo de 2018 sont attendues d'ici le 31 octobre.

Inscription en cours Assemblée générale annuelle 27 octobre 2017 * 13 h 15



C'est au Château Bonne Entente de Québec que nous vous retrouverons le 27 octobre prochain pour la tenue de notre assemblée générale annuelle.

À un peu plus de deux mois de l'échéance de l'entente sur l'accessibilité, ce sera l'occasion de faire le point sur les données d'inscriptions et surtout de débattre des étapes à venir.

C'est un rendez-vous à ne surtout pas manquer !

Inscrivez-vous au 514-875-7412 ou encore par courriel à darlenebond@amclscq.org.

Espérant vous y retrouver nombreux cet automne!

Demi-journée annuelle de formation médicale continue

Au programme

8 h 30 à 10 h

**L'insuffisance rénale,
savez-vous reconnaître ce patient?**

Quelques éclaircissements pour faciliter le diagnostic et le traitement de nos patients.

10 h 30 à 12 h

**Y a-t-il encore de la place
pour la prévention en 2017?**



Que ce soit en 1re en CLSC ou en santé publique, avec les récentes directives émises par le ministre sur la prise en charge, difficile de croire qu'il reste du temps pour faire de la prévention!

Le détail de cette journée est dans l'avis de convocation que vous avez reçu par la poste et que nous avons joint à cet envoi !

Pour vous inscrire il suffit de nous contacter. Il reste encore des places disponibles!